

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16997**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conseiller en VAE

Nouvel intitulé : Conseiller(ère) en validation des acquis de l'expérience (VAE)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de ressources en intervention sociale (IRIS) Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315m Ressources humaines, gestion de l'emploi, 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Conseiller en VAE est celui qui identifie les actions VAE.

Il a pour mission d'accompagner les organisations, les salariés, les demandeurs d'emploi dans leur démarche de VAE

Selon son statut et ses responsabilités, selon les structures au sein desquelles il intervient et en fonction du public, peut être amené à exercer les activités suivantes :

1) Expertise-Conseil

-Diagnostic/études

-Conseil et Commercialisation

2) Organisation

-gestion administrative et budgétaire

-Communication et partenariat

3) Conception et Pilotage du dispositif

-Conception de dispositifs

-Mise en place du dispositif de formation des guidants facilitateurs

-Management d'équipe

-Evaluation et développement de la qualité

4) Guidance -facilitation

-Accompagnement du candidat à la réalisation et à la présentation de son dossier au jury

-Bilan post VAE.

Ainsi il peut être amené à

1)

-Analyser et formaliser des besoins d'accompagnement à la démarche de VAE

-Elaborer des préconisations (en termes de dispositifs, en termes pédagogiques)

-Cibler la certification

-Proposer, démarcher, négocier et décider

2)

-Contractualiser l'accompagnement (avec des institutions, des organisations, des individus)

-Assurer l'organisation du travail, le suivi de la gestion administrative et budgétaire

-Accueillir, informer et orienter un candidat ou un groupe

-Assurer la communication interne et la circulation de l'information

-Développer des actions en partenariat et en réseau

3)

-Déterminer l'architecture des ingénieries d'accompagnement (face à face, alternance, Foad..)

-Définir les conditions de mise en œuvre

-Evaluer, l'organisation, le fonctionnement, les résultats

-Assurer et développer la qualité de l'accompagnement

4)

- Appuyer l'exploration et l'explicitation des pratiques

- Aider à la (re)formulation des pratiques

- Aider à la recherche de preuves de compétences

-Préparer le candidat au passage devant le jury VAE

- Participer à la construction et à la mise en œuvre du parcours de professionnalisation des compétences restant à acquérir, sur la base des préconisations du jury VAE

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi/métier de Conseiller VAE peut s'exercer dans un organisme de formation, un cabinet conseil en ressources humaines, Services RH des petites, moyennes et grandes entreprises, dans une chambre consulaire, une collectivité territoriale, un OPCA...

Le Conseiller en VAE est un expert de la VAE

Les fonctions de Conseiller VAE sont exercées par des personnes qui occupent des emplois dans la sphère

1. de la formation

*formateur,

*coordinateur pédagogique

*responsable de projets de formation,)

2. du conseil

*formateur consultant

*responsable pédagogique

*consultant

des ressources humaines

*assistant RH

* responsable RH

* responsable formation,)

Quels que soient le secteur d'activité et les publics auxquels il s'adresse, son cœur de métier est structuré par l'analyse des besoins de VAE

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K2101 : Conseil en formation

K2111 : Formation professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur les quatre domaines de compétences suivants :

Domaine 1 Expertise-Conseil

Diagnostic/études

Domaine 2 Organisation

Gestion administrative et budgétaire

Domaine 3 :Conception et Pilotage du dispositif

Conception de dispositifs

Coordination du dispositif d'accompagnement

Domaine de compétence 4 : Guidance -facilitation

Accompagnement du candidat à la réalisation et à la présentation de son dossier au jury

Validité des composantes acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON | | COMPOSITION DES JURYS |
|--|---|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Le jury est composé par : - Un formateur intervenant dans le cursus de formation Médiateur VAE -- - 2 personnes qualifiées dans le domaine |
| En contrat d'apprentissage | X | Le jury est composé par : - Un formateur intervenant dans le cursus de formation Médiateur VAE -- - 2 personnes qualifiées dans le domaine |
| Après un parcours de formation continue | X | Le jury est composé par : - Un formateur intervenant dans le cursus de formation Médiateur VAE -- - 2 personnes qualifiées dans le domaine |

| | | |
|---|---|--|
| En contrat de professionnalisation | X | Le jury est composé par : - Un formateur intervenant dans le cursus de formation Médiateur VAE -- - 2 personnes qualifiées dans le domaine |
| Par candidature individuelle | X | Le jury est composé par : - Un formateur intervenant dans le cursus de formation Médiateur VAE -- - 2 personnes qualifiées dans le domaine |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2013 | X | Le jury est composé par : - Un formateur intervenant dans le cursus de formation Médiateur VAE -- - 2 personnes qualifiées dans le domaine |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Conseiller en VAE" avec effet au 13 février 2009, jusqu'au 16 juin 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

IRIS 6 bis rue Denis Papin 92600 Asnières sur Seine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IRIS 6 bis rue Denis Papin 92600 Asnières sur Seine

Historique de la certification :

Certification suivante : Conseiller(ère) en validation des acquis de l'expérience (VAE)